

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ  
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 5 FÉVRIER 2024, À 20 h,  
À LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

**Présents :**

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Nathalie Troquet-Marsh	Conseillère # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assiste également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

---

---

***MOMENT DE RÉFLEXION***

---

*Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.*

---

---

***VÉRIFICATION DES PRÉSENCES***

---

*Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h01.*

---

---

***RÉSOLUTION N°013-02-2024***

***ORDRE DU JOUR : ADOPTION***

---

*Après la lecture de l'ordre du jour;*

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère  
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***QUE*** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- 1. Moment de réflexion;*
- 2. Vérification des présences;*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 janvier 2024;*
- 5. Déboursés;*
- 6. Les Loisirs d'Aguanish / Demande de commandite;*
- 7. Comité relatif à la démolition d'immeubles – Nomination d'un nouveau membre;*

8. *Municipalité de Natashquan / Demande d'appui – Service de garde au CLSC de Natashquan;*
  9. *Nouvelle entente de services aux personnes sinistrées;*
  10. *Politique de gestions des risques psychosociaux;*
  11. *Lancement des festivités du 175<sup>e</sup> anniversaire du village d'Aguanish;*
  12. *Suivi de dossiers / Agente de développement municipal;*
  13. *Suivi des affaires courantes;*
  14. *Correspondance;*
  15. *Affaires nouvelles;*
    - A) *Collection des autocollants Roadtrip Côte-Nord 2024;*
  16. *Période de questions;*
  17. *Clôture de la séance.*
- 
- 

**RÉSOLUTION N°014-02-2024**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2024 : ADOPTION**

---

*Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 15 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.*

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 15 janvier 2024, soit et par la présente, adopté tel que déposé.*

---

---

**RÉSOLUTION N°015-02-2024**  
**DÉBOURSÉS : ADOPTION**

---

*Après avoir pris connaissance des déboursés;*

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 74 096.47\$ en date du 31 janvier 2024 tel que déposé.*

---

---

**RÉSOLUTION N°016-02-2024**  
**LES LOISIRS D'AGUANISH / DEMANDE DE COMMANDITE : DÉCIDER**

---

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère*

*APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** la municipalité fasse un don de 250.00\$ au Comité des Loisirs d'Aguanish pour leur 56<sup>e</sup> Carnaval d'hiver.

---

---

**RÉSOLUTION N°017-02-2024  
COMITÉ RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES /  
NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE : DÉCIDER**

---

*Attendu que les élus de la municipalité d'Aguanish ont constitué un comité de démolition comme le prévoient les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

*Attendu que monsieur Rénaud Blais, membre choisi par les conseillers municipaux a donné sa démission comme conseiller au siège # 5;*

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère au siège # 5 soit nommé membre du Comité de démolition en application avec le règlement 001-04-2023 relatif à la démolition d'immeuble.

**Que** les membres du Comité de démolition d'immeubles soient nommés jusqu'en mai 2024 avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal.

---

---

**RÉSOLUTION N°018-02-2024  
MUNICIPALITÉ DE NATASHQUAN / DEMANDE D'APPUI –  
SERVICES DE GARDE AU CLSC DE NATASHQUAN: DÉCIDER**

---

*Attendu la demande d'appui de la municipalité de Natashquan dans le cadre de ses démarches auprès du CISSS de la Côte-Nord, afin qu'il reconsidère les dernières procédures mises en place relative au fonctionnement du service de garde pour les CLSC de l'est de la Minganie;*

*Attendu les arguments présentés dans la résolution de la municipalité de Natashquan numéro 2023-174 qui se lisent comme suit:*

« *Attendu la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS);*

*Attendu l'article 1.7 de la LSSS soit : atteindre des niveaux comparables de santé et de bien-être au sein des différentes couches de la population et des différentes régions;*

*Attendu l'article 2.5 de la LSSS soit : tenir compte des particularités géographiques, linguistiques, socioculturelles, ethnoculturelles et socio-économiques des régions;*

*Attendu l'article 4 de la LSSS, soit: toute personne a le droit d'être informée de l'existence des services et des ressources disponibles dans son milieu en matière de santé et de services sociaux ainsi que des modalités d'accès à ses services et à ses ressources;*

*Attendu que les citoyens et citoyennes de la municipalité de Natashquan sont préoccupés par la mise en place des nouvelles structures de garde pour les CLSC de Baie-Johan-Beetz, d'Aganish, de l'Île-Michon et plus particulièrement de Natashquan;*

*Attendu l'inquiétude des élus devant les choix faits par le CISSS de la Côte-Nord, choix qui notamment, ne tiennent pas compte de la réalité des distances entre les communautés et des potentielles fermetures de routes en période hivernale;*

*Attendu que le CISSS de la Côte-Nord crée, par la mise en place de ces nouvelles mesures, une disparité régionale entre les usagers des municipalités centres de la Côte-Nord et les municipalités à l'est de la Minganie;*

*Attendu que la discrimination géographique doit être prise en compte dans les facteurs de décisions du maintien des services de santé;*

*Attendu l'obligation légale du CISSS de la Côte-Nord d'informer adéquatement la population de tout changement de l'accès aux services alors qu'il appert qu'aucune information n'a été transmise aux usagers par le biais de plateformes médiatiques et qu'aucun communiqué n'apparaît dans les actualités du site internet du CISSS de la Côte-Nord »;*

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Romuald Gallant, conseiller  
**APPUYÉ PAR** monsieur Denis Rochette, conseiller  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Que** la municipalité d'Aganish appuie la municipalité de Natashquan dans le cadre de ses démarches auprès du CISSS de la Côte-Nord et demande ainsi :

- La reconsidération des dernières procédures mises en place relative au fonctionnement du service de garde pour les CLSC de l'est de la Minganie;
- La prise en compte par le CISSS de la Côte-Nord de la santé et la vulnérabilité des usagers vivant en régions excentrées lors des déplacements en contexte hivernal ;
- Que le CISSS de la Côte-Nord se conforme à la loi et aux responsabilités qui lui incombent en regard de la prestation des soins

*de santé et de services sociaux de l'est de la Minganie.*

---

---

**RÉSOLUTION N°019-02-2024  
NOUVELLE ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES  
SINISTRÉES : DÉCIDER**

---

*Attendu qu'à l'automne 2021 les services de la Gestion des urgences et des Affaires juridiques de la Société canadienne de la Croix-Rouge – Québec ont entamé une révision en profondeur la lettre d'Entente Services aux sinistrés;*

*Attendu que le projet d'entente révisée a été soumis pour consultation à un comité consultatif composé de représentants de différentes villes, municipalités et organisations partenaires;*

*Attendu qu'une version finale de l'entente a été produite et que les améliorations et changements apportés à cette dernière sont à la satisfaction du conseil municipal d'Aguanish;*

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** *l'entente de Services aux personnes sinistrés soit renouvelée pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 2 avril 2026, à moins qu'elle ne soit autrement résiliée conformément aux dispositions de résiliation de la clause 15.1;*

**Que** *la présente entente soit renouvelée automatiquement suivant les mêmes modalités, pour une seule période d'un 1) an, à moins que l'une ou l'autre des parties ne fasse parvenir un préavis écrit au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant son expiration;*

**Que** *la directrice générale et le maire soient autorisés à signer la lettre d'entente de Services aux personnes sinistrés.*

---

---

**POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX :  
DÉPOSER**

---

*Madame Marlène Blais, directrice générale, dépose aux membres du conseil la politique de gestion des risques psychosociaux.*

---

---

**RÉSOLUTION N°020-02-2024  
LANCEMENT DES FESTIVITÉS DU 175<sup>IÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU  
VILLAGE D'AGUANISH : DÉCIDER**

---

*Attendu que le village d'Aguanish célèbre son 175<sup>e</sup> anniversaire en 2024;*

*Attendu qu'un comité de citoyens en lien avec le 175<sup>e</sup> anniversaire du village a été formé en janvier dernier;*

*Attendu que le Carnaval d'hiver d'Aguanish se tient à la mi-février et offre une opportunité de démarrer les festivités;*

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller  
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

**Que** les élus déboursent la somme de 350.00\$ pour offrir un vin d'honneur dans le but d'amorcer les festivités lors du traditionnel souper aux beans qui aura lieu le 24 février prochain;

**Que** le maire M. Léonard Labrie prononce un discours invitant les citoyens à célébrer ce 175<sup>e</sup> anniversaire tout au long de l'année.

---

---

#### **SUIVI DE DOSSIERS / AGENTE DE DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL : DÉPOSER**

---

*Madame Marlène Blais, directrice générale, remet aux membres du conseil le rapport sur le suivi des dossiers en cours de madame Fanny Lachambre, agente de développement municipal.*

---

---

#### **SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER**

---

*Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des dossiers suivants :*

- Révision du schéma en sécurité incendie;
  - Rencontre avec Meggie Richard, préfète de la MRC de Minganie – Propositions de dates;
  - Mise à jour du plan des mesures d'urgence – Date de rencontre de travail;
  - Journée communautaire.
- 
- 

#### **CORRESPONDANCES**

---

- Aucune correspondance
- 
- 

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

---

**A) RÉSOLUTION # 021-02-2024  
COLLECTION DES AUTOCOLLANTS ROADTRIP CÔTE-  
NORD 2024 : DÉCIDER**

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère  
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** le conseil municipal d'Aguanish s'engage à participer financièrement d'une somme de 520.00\$ au projet de Collection d'autocollants 2024 à l'image de la municipalité et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.*

---

---

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

---

*Aucune question.*

---

---

***RÉSOLUTION N°022-02-2024  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION***

---

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère  
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*QUE la séance du conseil soit levée à 20h15.*

---

---

---

*Monika Déraps  
Greffière-Trésorière*

---

*Léonard Labrie  
Maire*